

## Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Chades, Conduché, Pernet et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 6

**Date de convocation :** 11/09/2023

**Date d'affichage :** 11/09/2023

Délibération n°20230915\_037

Objet : Forfait location salle polyvalente/gîte : révision du tarif

Vu l'instauration d'un tarif pour la location concomitante du gîte et de la salle des fêtes permettant aux usagers de bénéficier d'une ristourne de 50 à 60 € sur la location de la salle

Compte-tenu de la poursuite de certains débordements, cet été, au gîte, avec des locataires bruyants malgré l'interdiction d'y organiser des fêtes,

En vue d'entretenir de bonnes relations avec le voisinage mais également en vue de perdre le moins de locations possibles,

M. le Maire propose de revoir à la baisse ce tarif forfaitaire afin de pouvoir inciter davantage les fêtards à louer la salle polyvalente en plus du gîte.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de faire appliquer une ristourne de - 50 % sur le prix de la location de la salle lors de la souscription de ce forfait et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

